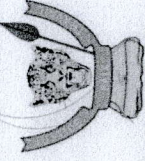


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 120/2024

A LA SOCIETE SAM POWER SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 00\_/SNEL SA/DG/DEQ/DFO/CPM/2024/MF, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent vingt-six mille trois cent cinquante-sept, septante-cinq centimes (USD 226 357,75) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cinq cent quatre-vingt-quatre, cinquante centimes (USD 1 584,50), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général